

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 43<sup>e</sup> année - N° 1 - Jeudi 14 janvier 2021

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

Département de l'intérieur

### Publication de l'Autorité de surveillance des fondations

Le Département de l'intérieur, agissant en qualité d'Autorité de surveillance des fondations de la République et Canton du Jura,

1. approuve la dissolution de la Fondation Rosinski, à Delémont;
2. constate que les opérations de liquidation de la Fondation Rosinski, à Delémont, sont terminées;
3. invite le Conseil de fondation, une fois la présente décision entrée en force, à verser le solde de sa fortune à la Fondation Delémont'BD, sous déduction des frais administratifs encore à payer liés à la radiation;
4. invite le Conseil de fondation à transmettre à l'autorité de surveillance une copie des justificatifs liés au versement du solde de la fortune, au plus tard le 31 décembre 2021;
5. invite le Registre du commerce à procéder à la radiation de la Fondation Rosinski;
6. dit qu'il est perçu un émolument de 300 francs et des frais par 10 francs, soit au total 310 francs;
7. dit que le dispositif de la présente décision sera publié au Journal officiel;

8. notifie la présente décision:

- à la fondation, selon adresse au Registre du commerce, par pli recommandé;
- aux membres du Conseil de fondation, par pli recommandé;
- à la Fondation Delémont'BD, Delémont, par pli recommandé (dispositif uniquement);
- au Registre du commerce, Delémont;
- au Bureau des personnes morales et des autres impôts, Les Breuleux;
- au Journal officiel pour publication (dispositif pour publication).

**Avis concernant les voies de droit:** La présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit devant le Département de l'intérieur dans les trente jours à compter de sa notification (art. 98 du Code de procédure administrative; RSJU 175.1). Les règles relatives aux fêtes (art. 44a Cpa) sont réservées. L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. Elle doit être datée et signée par l'opposant ou son mandataire (art. 98, al. 2 et 3, Cpa). La procédure d'opposition est la condition préalable à tout recours ultérieur (art. 96 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité de l'opposition.

Delémont, le 21 décembre 2020.

La Ministre de l'intérieur: Nathalie Barthoulot.

Service de l'économie rurale

### Prescriptions relatives aux projets « Franches-Montagnes en manèges » et « Voltéro, thérapie avec le cheval FM »

Les prescriptions pour l'octroi des contributions cantonales pour les projets cités en titre peuvent être téléchargées sur le site internet [www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr), rubrique « Production animale ». Elles peuvent également être commandées au Service de l'économie rurale (téléphone 032 420 74 12).

Courtemelon, décembre 2020.

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat.

Chancellerie d'Etat

### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2021

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Jeudis: 7 janvier, 8 avril, 15 juillet, 29 juillet,  
12 août, 30 décembre

Delémont, décembre 2020.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

Service de l'économie rurale

## **Concours cantonaux de chevaux Printemps 2021**

Les concours cantonaux sont ouverts:

- aux étalons reproducteurs franches-montagnes et demi-sang en propriété d'éleveurs jurassiens ou stationnés dans le Canton du Jura;
- aux élèves-étalons franches-montagnes, nés en 2019, en propriété d'éleveurs jurassiens.

### **Programme – Organisation:**

**Glovelier** (place du Café de la Poste): **jeudi 11 mars à 9h30**

**Saignelégier** (Halle-Cantine ou, par mauvais temps, au manège): **jeudi 11 mars à 13h15**

**Chevenez** (manège): **jeudi 18 mars à 13h15**

Remarque: si des dispositions particulières doivent être prises en rapport avec la pandémie de coronavirus, elles seront publiées sur [www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr).

**Les chevaux doivent être inscrits par écrit jusqu'au 1<sup>er</sup> février** à l'adresse suivante:

Service de l'économie rurale, «Concours étalons»,  
CP 131, Courtemelon, 2852 Courtételle

Les étalons effectuant le test en station à Avenches peuvent être inscrits après le test par téléphone (032 420 74 12).

### **Documents et informations nécessaires:**

- copie du certificat d'origine portant l'adresse du propriétaire actuel;
- mention de la place de concours choisie.

Les prescriptions de concours peuvent être obtenues auprès des secrétaires des syndicats chevalins, au Service de l'économie rurale ou téléchargées sur le site [www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr).

Courtemelon, décembre 2020.

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat.

---

## Publications des autorités judiciaires

### Nomination des membres de la commission des examens d'avocat

Le Tribunal cantonal a procédé, le 21 décembre 2020, à la nomination des membres de la commission des examens d'avocat pour la période 2021-2025.

**Président:** Daniel Logos, juge cantonal

**Membres:** Sylviane Liniger Odiet (vice-présidente) et Jean Crevoisier, juges cantonaux; Carmen Bossart Steullet, juge au Tribunal de première instance; Frédéric Comte, procureure; Jean Moritz, juge suppléant au Tribunal cantonal; M<sup>es</sup> Stéphanie Lang Mamie, Alain Steullet, Vincent Willemin, Olivier Vallat et André Gossin, avocats

**Secrétaire:** M<sup>me</sup> Nathalie Brahier, greffière du Tribunal cantonal

Porrentruy, le 22 décembre 2020.

Au nom du Tribunal cantonal

La présidente: Sylviane Liniger Odiet.

La première greffière: Lisiane Poupon.

### Nomination des membres de la commission des examens de notaires

Le Tribunal cantonal a procédé, le 21 décembre 2020, à la nomination des membres de la Commission des examens de notaires pour la période 2021-2025.

**Président:** M<sup>e</sup> Jean-Marc Christe, notaire

**Membres:** M<sup>e</sup> Charles Freléchoux, président du Conseil du notariat; M<sup>e</sup> Christian Cerf, notaire; M<sup>e</sup> Vincent Paupe, notaire; Pascal Chappuis, juge cantonal; François Schaffter, conservateur du Registre foncier et préposé du Registre du commerce

**Suppléant-e-s:** M<sup>e</sup> Benoît Bréchet, notaire; M<sup>e</sup> Carole Filippini, notaire

Porrentruy, le 22 décembre 2020.

Au nom du Tribunal cantonal

La présidente: Sylviane Liniger Odiet.

La première greffière: Lisiane Poupon.

Tribunal des baux à loyer et à ferme

### Composition pour la période 2021-2025 selon décision du plénum du 21 décembre 2020

**Preneurs de logements individuels et locaux commerciaux - 5 assesseurs:**

1. Marcel Berberat, Delémont (ASLOCA)
2. Joanne Broquet, Bassecourt (ASLOCA)
3. Noémie Chiffelle Lachat, Delémont (ASLOCA)
4. Laurence Boegli, Cornol (ASLOCA)
5. Monique Walker, Saignelégier (ASLOCA)

**Bailleurs de logements individuels et locaux commerciaux - 5 assesseurs:**

1. Pierre Bernhard, Fontenais (AJPF)
2. Marianne Chapuis, Porrentruy (AJPF)
3. Didier Receveur, Courgenay (AJPF)
4. Julie Maillat, Châtillon (AJPF)
5. Julien Kucman, Develier (AJPF)

**Fermiers d'exploitations agricoles - 3 assesseurs:**

1. Claude Gerber, Porrentruy  
(association JUNEJB des fermiers)

2. Frédéric Choulat, Courtemaîche  
(association JUNEJB des fermiers)

3. Daniel Baehler, Saint-Ursanne

**Bailleurs d'exploitations agricoles - 3 assesseurs:**

1. Gilles Fleury, Delémont
2. Alain Rossé, Boécourt
3. Françoise Cattin, Bassecourt

Conseil des prud'hommes

### Composition pour la période 2021-2025 selon décision du plénum du 21 décembre 2020

**GROUPE 1** (horlogerie, artisanat du métal, métallurgie, mécanique, électricité, etc.)

**Section employeurs:**

1. Nicole Mamie, Porrentruy (FER-Arcju)
2. Vincent Lang, Porrentruy (Ch. Comm)
3. Dominique Beuchat, Delémont (Ch. Comm)

**Section travailleurs:**

1. Blaise Willemin, Les Bois (SYNA)
2. Eric Rufi, Alle (UNIA)
3. Dominique Gassmann, Fontenais (UNIA)

**GROUPE 2** (bâtiment, bois, génie civil, mines, agriculture, sylviculture, etc.)

**Section employeurs:**

1. Patrick Riat, Porrentruy (FER-Arcju)
2. Didier Comte, Courroux (SSE-Jura)
3. José Oppliger, Saignelégier (AJMCE)

**Section travailleurs:**

1. Jean-Luc Fleury, Courroux (UNIA)
2. Sébastien Wermelinger, Saint-Ursanne (UNIA)
3. Fabienne Turberg, Delémont (SYNA)

**GROUPE 3** (commerce, industrie de l'alimentation, services, hôtellerie, etc.)

**Section employeurs:**

1. Stéphane Piquerez, Porrentruy (Ch. Comm)
2. Didier Boillat, Les Breuleux (individuel)
3. Thomas Schaffter, Porrentruy (AC-JU)

**Section travailleurs:**

1. Jocelyne De Sousa, Courroux (UNIA)
2. Stéphanie Gisiger, Delémont (SYNA)
3. Christine Mbaye, Porrentruy (SSP)

### Publication de la Chambre des avocats

La Chambre des avocats a radié, à sa demande et avec effet au 31 décembre 2020, M<sup>e</sup> Maëlle Courtet-Willemin, née le 29 juin 1986, du Registre des avocats de la République et Canton du Jura.

Delémont, le 24 décembre 2020.

Le Président de la Chambre des avocats: Alain Steullet.

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Bonfol

#### Assemblée communale ordinaire lundi 25 janvier 2021, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et adopter le budget communal 2021 et fixer les taxes y relatives.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 250 000.– à couvrir par voie d'emprunt, destiné au remplacement de l'éclairage public de la route de Courtavon et de la rue Raye-Chênes. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 80 000.– à couvrir par voie d'emprunt, destiné à la réalisation du bouclage du réseau d'eau de la rue Raye-Chênes. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 15 000.– à couvrir par voie d'emprunt, destiné au remplacement d'une conduite d'eau et d'un hydrant à la rue de la Condemne. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 40 000.– à couvrir par voie d'emprunt, destiné à la réalisation d'un PGA (plan général d'alimentation en eau potable) et à la révision du PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
7. Statuer sur la demande d'octroi du droit de cité communal déposée par Madame Adriana Viguereet Gándara.
8. Divers.

Bonfol, le 11 janvier 2021.

Conseil communal.

### Bourrignon, Develier, Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne et Soyhières

#### Entrée en vigueur du règlement concernant le Service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) du Haut-Plateau

Le règlement communal susmentionné, adopté par les assemblées communales des membres du SIS, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 17 décembre 2020.

Les Conseils communaux ont décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des Secrétariats communaux.

Au nom des Conseils communaux  
des communes membres du SIS Haut-Plateau.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

### Bourrignon

#### Assemblée communale ordinaire lundi 8 février 2021, à 20h00, à la salle de gymnastique de l'école primaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 22 septembre 2020.
2. Discuter et voter la convention pour la création d'un cercle scolaire avec la Commune mixte de Develier.
3. Discuter et voter le budget 2021, fixer les éléments de base.
4. Décider de la vente de la parcelle N° 1056 du ban de Bourrignon pour le prix de Fr. 80.00/m<sup>2</sup>.
5. Divers.

**Dépôt public:** La convention concernant la création d'un cercle scolaire avec la commune de Develier est déposée publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 8 février 2021, au Secrétariat communal de Bourrignon à Develier où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Bourrignon, le 11 janvier 2021.

Conseil communal.

### Courrendlin

#### Assemblée bourgeoise ordinaire mardi 26 janvier 2021, à 19h00, à la salle du bâtiment communal

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation du budget 2021.
3. Divers.

Conseil bourgeois.

### Damphreux

#### Assemblée communale ordinaire mardi 26 janvier 2021, à 20h00, à la salle de l'école

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2021, ainsi que les taxes communales y relatives.
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est disponible au Secrétariat communal ou sur le site [www.damphreux.ch](http://www.damphreux.ch).

Damphreux, janvier 2021.

Conseil communal.

### Develier

#### Assemblée communale ordinaire lundi 8 février 2021, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 17 août 2020, publié sur le site internet de la commune.
2. Discuter et voter la convention pour la création d'un cercle scolaire avec la commune de Bourrignon.
3. Discuter et voter les budgets 2021, fixer les éléments de base.
4. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 210 000.00 pour la réalisation d'un bouclage du réseau d'eau dans le bas du village.

5. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 165000.00 pour les travaux à charge communale dans le cadre de la réfection de la route cantonale RC250 à Develier-Dessus.
6. Discuter et voter l'adhésion de Sacen SA à la société SD Energie SA pour l'étude de compteurs électriques intelligents imposés par la loi fédérale.
7. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Afrime Arifi, Monsieur Dasmir Arifi et leurs enfants Ariana et Dilan, ressortissants de Macédoine du Nord, domiciliés à Develier.
8. Divers.

**Dépôt public:** La convention concernant la création d'un cercle scolaire avec la commune de Bourrignon est déposée publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 8 février 2021, au Secrétariat communal où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Develier, le 11 janvier 2021.

Conseil communal.

## Haute-Ajoie

### Assemblée communale ordinaire jeudi 4 février 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique à Chevenez

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juillet 2020.
2. Informations – Communications.
3. Budget 2021.
  - a) Budget d'investissements: prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider le cas échéant les emprunts concernant les objets suivants:
    - Cuisine agencée pour l'appartement de l'école à Rocourt: CHF 20000.–
    - Aménagement d'une aire de jeux extérieurs à l'Espace de Vie Infantile Les Pitchounes à Chevenez: CHF 78000.–
    - Etude d'avant-projet de réfection de la traversée du village à Réclère, secteur Ouest: CHF 25000.–
    - Etude d'avant-projet en vue de la réhabilitation des bâtiments N° 116 voirie à Chevenez et N° 24, école à Damvant: CHF 20000.–
    - Pose de compteurs d'eau par ultrasons à Réclère et Roche d'Or: CHF 58000.–
    - Etude du projet définitif pour la construction d'un bâtiment de voirie: CHF 15000.–
  - b) Compte de résultat: prendre connaissance et approuver le budget 2021, fixer la quotité de l'impôt et le tarif des taxes communales.
4. Discuter et voter un crédit de CHF 67000.– pour l'étude d'un avant-projet de remaniement parcellaire sur les localités de Chevenez, Damvant, Réclère et Roche-d'Or. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds sous déduction des subventions fédérales et cantonales.
5. Prendre connaissance du nouveau règlement d'impôt et l'approuver.
6. Prendre connaissance du nouveau règlement de l'agence AVS et l'approuver.
7. Prendre connaissance du nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens et l'approuver.
8. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal présentées par la fratrie Edona, Anita et Egzon Berisha domiciliée à Chevenez.

## 9. Divers.

Les règlements mentionnés sous points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour sont déposés publiquement à l'administration durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la commune [www.hauteajoie.ch](http://www.hauteajoie.ch).

Le budget 2021, indiqué sous point 3, est à disposition de la population au Bureau communal, L'Abbaye 114 à Chevenez. Il peut aussi être téléchargé ou imprimé à partir du site internet [www.hauteajoie.ch](http://www.hauteajoie.ch).

Haute-Ajoie/Chevenez, le 5 janvier 2021.

Conseil communal.

## Muriaux

### Assemblée ordinaire des ayants droit (entité de Muriaux)

(propriétaires de terres agricoles cultivées sises sur le territoire de Muriaux, entité de Muriaux)

### lundi 1<sup>er</sup> février 2021, à 20h00, à la salle de spectacles des Breuleux (Cinéma)

*Nous veillerons au respect des mesures  
sanitaires COVID-19*

Ordre du jour:

1. Ouverture.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Nomination d'un membre à la commission des pâturages.
5. Nomination de la secrétaire de l'assemblée des ayants droit.
6. Approbation du budget 2021 ainsi que les taxes et les investissements.
7. Décider de la vente de 900 m<sup>2</sup> d'aisance au Cerneux-Veuil.
8. Divers et imprévus.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Muriaux, le 14 janvier 2021.

Conseil communal.

## Le Noirmont

### Election complémentaire par les urnes d'un maire le 21 mars 2021

Les électrices et électeurs de la commune du Noirmont sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un maire, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 25 janvier 2021 à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Administration communale. **Heures d'ouverture:** Dimanche 21 mars 2021, de 10 à 12 heures.

**Scrutin de ballottage éventuel:** Dimanche 11 avril 2021 aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 24 mars 2021 à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Le Noirmont, le 14 janvier 2021.

Conseil communal.

## Pleigne

**Assemblée communale ordinaire**  
**jeudi 4 février 2021, à 20h00, à l'Épicentre**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 3 septembre 2020.
2. Discuter et adopter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et voter le budget 2021.
3. Nommer un membre à la commission de vérification des comptes en remplacement de M. Peter Goepfert.
4. Divers.

Pleigne, le 11 janvier 2021.

Conseil communal.

## Saignelégier

**Assemblée communale ordinaire**  
**lundi 25 janvier 2021, à 20h00, à la halle du Marché-Concours**

*Merci de vous prémunir d'un masque dans le cas où les distanciations ne pourraient être respectées (mesures COVID-19)*

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 septembre 2020.
2. Décider le principe de subventionnement communal des constructions en 2021, ainsi que le montant de la subvention de base.
3. Fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes diverses et approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2021.
4. Approuver la modification de l'aménagement local/ Plan de zones et règlement communal sur les constructions « Parcelles N°s 289, 295 et 319 - Chasseral ».
5. Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent sur une portion de 4539 m<sup>2</sup> de l'immeuble feuillet N° 374, ban de Saignelégier pour une durée de 30 ans en faveur de la société Camping Saignelégier Sàrl.
6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Natasa Speidel, domiciliée à Saignelégier.
7. Statuer sur la demande d'admission au droit de cité communal présentée par Rudolf Etter, domicilié aux Genevez.
8. Divers et imprévu.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.saignelegier.ch](http://www.saignelegier.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le budget est à disposition sur le site internet:  
[www.saignelegier.ch](http://www.saignelegier.ch)

Conseil communal.

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Les Bois

**Assemblée de la commune ecclésiastique**  
**mardi 26 janvier 2021, à 20h15, au centre paroissial**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Voter un crédit de CHF 100 000.– pour rénovation du toit du centre paroissial et donné compétence au Conseil pour son financement.
5. Lecture et approbation du budget 2021 et quotité d'impôt.
6. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Develier

**Assemblée de la commune ecclésiastique**  
**catholique-romaine, vendredi 12 février 2021,**  
**à 20h15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Ouverture et nomination d'un scrutateur.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2021 et quotité d'impôt.
4. Mot de l'Equipe pastorale.
5. Divers et imprévu.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Les Genevez

**Assemblée de la commune ecclésiastique**  
**catholique-romaine, mardi 26 janvier 2021,**  
**à 20h15, à la salle de la paroisse à la cure**

Ordre du jour:

1. Salutations et bienvenue.
2. Parole à l'Equipe pastorale et prière.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Discuter et approuver le budget 2021.
5. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Grandfontaine – Roche d'Or

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique**  
**catholique-romaine, dimanche 24 janvier 2021,**  
**à 10h45, à l'église de Grandfontaine**

Ordre du jour:

1. Salutations de la présidente.
2. Prière.
3. Nomination des scrutateurs.
4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
5. Budget 2021.
6. Informations pastorales.
7. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Lajoux

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique**  
**catholique-romaine, mercredi 27 janvier 2021, à 20h00,**  
**à la petite salle de la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Présentation et acceptation du budget 2021.
4. Fixer la quotité d'impôt.
5. Rapport d'activité paroissiale 2020.
6. Divers.

#### MASQUES OBLIGATOIRES

Lajoux, le 9 janvier 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Montfaucon – Les Enfers

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique  
mardi 19 janvier 2021, à 20h00, à la salle paroissiale N° 2**

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Budget 2021 et quotité d'impôt.
3. Election d'un-e président-e de paroisse
4. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse.
5. Divers et imprévus.

Nous rappelons que chaque paroissienne/paroissien de Montfaucon – Les Enfers est électrice/électeur dès l'âge de 16 ans et est éligible dès l'âge de 18 ans.

Invitation cordiale est faite à tous et nous vous attendons nombreux.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy

**Assemblée ordinaire  
vendredi 29 janvier 2021, à 20h 15, au Centre paroissial**

*Les dispositions sanitaires seront respectées  
selon les indications cantonales ou de l'OFSP*

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Discuter et voter le budget 2021 ainsi que le taux d'impôt.
4. Présenter le projet de rénovation de la cure, rue du Temple 11, et voter le crédit.
5. Informations sur la modification du règlement d'organisation et d'administration de la paroisse.
6. Vie paroissiale.
7. Divers.

Secrétariat de la Paroisse réformée.

### Réclère

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
dimanche 24 janvier 2021, à 11h 15, à la salle  
communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2021.
3. Nomination d'un conseiller et d'une sacristine.
4. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Soulce

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mardi 26 janvier 2021,  
à 20h00, à la halle de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

2. Présentation et approbation des comptes 2020 et de ses dépassements de crédits.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Avis de construction

#### Alle

Requérant: Francis Beuchat, Chemin de l'Etang 2, 2952 Cornol.

Projet: Construction de deux maisons familiales avec terrasses-balcon, PAC ext. et panneaux solaires, garages doubles en annexes contiguës, sur les parcelles N<sup>os</sup> 6323 et 6324, surfaces 850 et 853 m<sup>2</sup>, sises au lieu-dit Coinat d'Essertiau. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions maison A, BF 6323 : Longueur 12m50, largeur 12m50, hauteur 6m40, hauteur totale 6m40; garage (44,80 m<sup>2</sup>): longueur 8m00, largeur 5m60, hauteur 3m30, hauteur totale 3m30; maison B, BF 6324 : longueur 12m50, largeur 12m50, hauteur 6m70, hauteur totale 6m70; garage (44,80 m<sup>2</sup>): longueur 8m00, largeur 5m60, hauteur 3m53, hauteur totale 3m53.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et brique TC, isolation périphérique; façades: crépi, teinte brune, avec socle fibrociment; toitures plates, fini gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 6 janvier 2021.

Conseil communal.

#### La Baroche / Charmoille

Requérants: Manon Lièvre et Styve Marques, Rue du 23-Juin 40, 2905 Courtedoux. Auteur du projet: Atelier d'architecture Planibat Sàrl, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec poêle, panneaux solaires en toiture, pergola, couvert à voitures et réduit en annexe contiguë, et PAC ext. + mur de soutènement, sur la parcelle N° 1017, surface 803 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Le Chênois. Zone d'affectation: Habitation HA. Plan spécial équipement Le Chênois II.

Dimensions principales: Longueur 18m28, largeur 7m76, hauteur 5m80, hauteur totale 8m50; couvert à voitures et réduit (56,50 m<sup>2</sup>): longueur 9m10, largeur 8m70, hauteur 3m69, hauteur totale 3m69; pergola (24 m<sup>2</sup>): longueur 6m00, largeur 4m00, hauteur 2m46, hauteur totale 2m46.

Genre de construction: Brique TC et B.A., ossature bois isolée / annexe: ossature bois; maison: crépi, teinte blanc cassé, et plaques fibrociment, teinte grise / annexe: lames bois ajourées, teinte naturelle; maison: tuiles béton, teinte grise / annexe: fini gravier, teinte grise.

Dérogation requise: Article 105 al. 5 RCC (muret).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 6 janvier 2021.

Conseil communal.

### Bourrignon

Requérante: Bourgeoisie de Bourrignon, par M. Rémy Koller, Rue du Tière 8, 2803 Bourrignon.

Projet: Pose d'une mini-STEP enterrée en plastique préfabriqué, sur la parcelle N° 42, surface 10479 m<sup>2</sup>, sise à la Route de Lucelle 5. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 2m28, largeur 1m75, hauteur 1m88, hauteur totale 1m88.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bourrignon, le 18 décembre 2020.

Conseil communal.

### Les Breuleux

Requérante: Fabienne Donzé Jeandupeux, Rue des Esserts 15, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Planair SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Projet: Rénovation du bâtiment N° 15: pose d'une isolation périphérique et d'une nouvelle couverture, remplacement de 4 fenêtres, suppression des volets et pose de stores aux étages, pose de panneaux solaires en toiture, sur la parcelle N° 1127, surface 717 m<sup>2</sup>, sise à la Rue des Esserts. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Matériaux: Existant inchangé; façades: crépi, teinte blanc cassé; toiture: tuiles, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal des Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 7 janvier 2021.

Conseil communal.

### Les Breuleux

Requérante: Maxence SA, Chemin de Saint-Nicolas 26, 2350 Saignelégier

Projet: Construction de 3 maisons familiales avec panneaux solaires en toiture, terrasses couvertes, garages doubles en annexes contiguës et 3 pompes à chaleur ext., sur les parcelles N<sup>os</sup> 1471, 1509 et 1510, surfaces 614, 614 et 614 m<sup>2</sup>, sises à la Rue des Esserts. Zones d'affectation: BF 1471 : zone centre CA, BF 1510 : zones centre CA et mixte MA, BF 1509 : zone mixte MA.

Dimensions: Maison BF 1509 : longueur 11m32, largeur 8m90, hauteur 4m90, hauteur totale 6m80; garage (34 m<sup>2</sup>): longueur 5m85, largeur 5m80, hauteur 2m57, hauteur totale 2m57; terrasse couverte (27 m<sup>2</sup>): longueur 7m40, largeur 6m90, hauteur 2m30, hauteur totale 2m30; maison BF 1510 : longueur 11m32, largeur 8m90, hauteur 5m00, hauteur totale 6m80; garage (34 m<sup>2</sup>): longueur 5m85, largeur 5m80, hauteur 2m59, hauteur totale 2m59; terrasse couverte (27 m<sup>2</sup>): longueur 7m40, largeur 6m90, hauteur 2m30, hauteur totale 2m30; maison BF 1471 : longueur 11m32, largeur 8m90, hauteur 4m90, hauteur totale 6m80; garage (34 m<sup>2</sup>): longueur 5m85, largeur 5m80, hauteur 2m58, hauteur totale 2m58; terrasse couverte (27 m<sup>2</sup>): longueur 7m40, largeur 6m90, hauteur 2m30, hauteur totale 2m30.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et brique TC, isolation périphérique / garages: brique; façades: crépi, teinte blanche / garages: crépi, teinte à préciser; toiture: tuiles TC, teinte rouge-brun / garages: dalle B.A. apparent.

Dérogations requises: Articles 54 et 97 RCC (remblais), article 65 al. 2 RCC (volets / BF 1471).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal des Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 8 janvier 2021.

Conseil communal.

### Clos du Doubs / Ocourt

Requérant: Josef Vogel, Valbert 41, 2889 Ocourt. Auteur du projet: Berthold Planification Sàrl, Les Rochettes 13b, 1595 Faoug.

Projet: Agrandissement du rural pour vaches, avec fosse à lisier (bât. 41D) + aménagement de 8 logettes et couverture de la fosse existante pour aménagement fumièrre + démolition du bât. 41N et construction d'un hangar pour machines et stockage avec 2 silos couloirs + rénovation et surélévation de la charpente du fenil (bât. N° 41) + citerne récupération eaux pluviales; l'article 97 LAgr s'applique à cette demande; sur la parcelle N° 360, surface 348812 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Valbert. Zone d'affectation: Agricole ZAa.

Dimensions: Fenil: Longueur et largeur existantes, hauteur 11m20, hauteur totale 14m93; hangar: longueur 30m20, largeur 24m75, hauteur 8m20, hauteur totale 12m94; rural: longueur 22m70, largeur 16m20, hauteur 8m20, hauteur totale 12m65; 4 logettes: longueur 5m36, largeur 2m90, hauteur 3m60, hauteur totale 4m00; 8 logettes: longueur 10m63, largeur 2m90, hauteur 3m40,



hauteur totale 3m80; aire paillée: longueur 10m62, largeur 2m90, hauteur 3m40, hauteur totale 3m80; fosse: longueur 38m00, largeur 8m70, hauteur 2m95, hauteur totale 2m95; citerne EP: longueur 8m30, largeur 5m70, hauteur 2m80, hauteur totale 2m80.

Genre de construction: Matériaux fenil: maçonnerie existante et ossature bois / rural et hangar: ossature bois, murets béton; façades fenil: bardage bois autoclavé, teinte brune / rural: bardage bois autoclavé, teinte brune + bardage bois naturel + tôle, teinte RAL 1019 (beige) / hangar: bardage bois autoclavé, teinte brune + tôle, teinte RAL 7016 (gris anthracite); toiture fenil, hangar et rural: Eternit Natura Korallit 1325, teinte rouge / couverture fosse: dalle B.A.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 14 janvier 2021.

### Clos du Doubs / Seleute

Requérant: Piquerez Morgane et Rebetz Florian, Au Village 16b, 2888 Seleute.

Projet: Déconstruction de la terrasse et du garage existants et construction d'une terrasse et d'un garage à voitures, bâtiment N° 16b, Au Village, sur la parcelle N° 23 du ban de Clos du Doubs (Seleute). Zone d'affectation: CA.

Dimensions: Longueur 12m40, largeur 6m60, hauteur 4m00.

Genre de construction: Radier du garage en béton, murs en briques ciment, dalle béton avec parapet, garde-corps verre-métal, façades en crépis blanc.

Dérogation requise: Article CA 61 du règlement communal sur les constructions.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Clos du Doubs, à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 14 janvier 2021.

Conseil communal.

### Courgenay

Requérante: Suzanne Steiner, Route des Rangiers 22, 2952 Cornol. Auteur du projet: Bernard Corbat, architecte, Vieux Château 8, 2943 Vendlincourt.

Projet: Transformation et assainissement du bâtiment N° 16: pose d'une isolation périphérique, ouverture de 2 velux, remplacement fenêtres et portes, chaudière mazout par PAC ext., transformations int., pose d'un poêle et construction d'un couvert sur terrasse existante,

sur la parcelle N° 372, surface 1051 m<sup>2</sup>, sise à la Route de Courtemblin. Zone d'affectation: Centre Cab.

Dimensions principales: Longueur 9m65, largeur 9m70, hauteur et hauteur totale existantes; couvert: longueur 6m50, largeur 3m00, hauteur 3m20, hauteur totale 4m00.

Genre de construction: Matériaux: moellons existants, isolation périphérique; façades: crépi, teinte gris clair; toiture: existant inchangé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 7 janvier 2021.

Conseil communal.

### Courtedoux

Requérants: Emilie et Guillaume Roy, Le Clôtre 117K, 2905 Courtedoux. Auteur du projet: Cohann Rémy, Grand-Rue 36, 2900 Porrentruy.

Projet: Démolition du bâtiment N° 117Q (garage), agrandissement du bâtiment N° 117K au nord-est pour extension cuisine, terrasse couverte et non couverte avec escalier accès ext. et couvert à voiture au-dessous + ajustement escalier existant sud-est + nouvel accès, sur la parcelle N° 259, surface 1180 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Le Clôtre. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: Existantes; extension: longueur 8m55, largeur 6m20, hauteur 5m00, hauteur totale 5m00; nouvel accès: longueur 21m14, largeur 7m02, hauteur sur terrain naturel 0m10, hauteur totale sur terrain naturel 0m10.

Genre de construction: Matériaux: extension: brique TC, isolation périphérique / terrasse, escaliers, accès: B.A.; façades: extension: crépi, teinte blanche / terrasse et accès: béton apparent, teinte grise; toiture: extension: toiture plate, fini gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Courtedoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 7 janvier 2021.

Conseil communal.

### Delémont

Requérante: Wenger SA, Route de Bâle 63, 2800 Delémont. Auteur du projet: addesign, Stéphane Schindelholz, Rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: Transformation et assainissement du bâtiment N° 4 existant comprenant le réaménagement de tous les appartements, la création d'un nouvel appartement au rez-de-chaussée, la modification de plusieurs ouvertures, le

remplacement des fenêtres, la démolition de trois cheminées, le remplacement des portes de garages et l'aménagement d'une terrasse sur la toiture plate existante; pose de panneaux solaires sur la toiture plate, pose d'un store en toile et pose d'une pompe à chaleur air/eau; réaménagement et agrandissement de la place extérieure par la pose d'un revêtement bitumineux et aménagement de 3 nouvelles places de stationnement, sur la parcelle N° 927, surface 1732 m<sup>2</sup>, sise à la Rue du Chalet, bâtiment N° 4. Zone d'affectation. MBa, zone mixte B secteur a.

Dimensions du bâtiment existant: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: existant; façades: existant, couleurs brique terre-cuite naturelle et blanc cassé; couverture: existant; chauffage par pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 15 février 2021 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 janvier 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérant: Monsieur Schindelholz Stéphane, Rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: Agrandissement, transformation et assainissement du bâtiment N° 8 existant pour l'aménagement de 4 appartements; pose d'une isolation périphérique, modification d'une partie des fenêtres et création de nouvelles ouvertures, aménagement d'une terrasse sur la toiture de l'agrandissement, construction d'un couvert sur la terrasse ouest, remplacement du chauffage existant par la pose d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur et pose de panneaux solaires sur la toiture; construction d'une piscine, d'un cabanon de jardin avec une paroi pour l'aménagement d'une douche extérieure et pose de deux citernes enterrées pour la récupération des eaux pluviales, sur la parcelle N° 37, surface 2712 m<sup>2</sup>, sise au Chemin des Adelles, bâtiment N° 4. Zone d'affectation: HAb, zone d'habitation A secteur b.

Dimensions du bâtiment principal: Longueur 16m66, largeur 15m63, hauteur 9m08, hauteur totale 9m08; cabanon de jardin avec paroi douche: longueur 5m45, largeur 2m20, hauteur 2m94, hauteur totale 3m30; piscine: longueur 7m40, largeur 4m40; couvert ouest: longueur 6m69, largeur 5m87, hauteur 2m71, hauteur 2m71.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques terre cuite et isolation périphérique; façades: crépis et lames bois, couleur blanc et bois teinté couleur teck; couverture: plaques Eternit ondulées; chauffage par pompe à chaleur air/eau.

Dérogations requises: Article 229 RCC - HA 2 (degré d'utilisation du sol); article 61 RCC (alignements et distances).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 15 février 2021 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 janvier 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérante: SACEN SA, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Projet: Changement d'affectation d'un appartement situé au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment N° 2 existant pour l'aménagement de locaux administratifs, sur la parcelle N° 1055, surface 245 m<sup>2</sup>, sise à la Rue du Marché, bâtiment N° 2. Zone d'affectation: CA, zone centre A.

Dimensions du bâtiment existant: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs, façades, couverture et chauffage: existant.

Dérogation requise: Article 86 RCC (usage du sol).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 15 février 2021 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 janvier 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Develier

Requérante: Gobat Transport et Recyclage SA, Ch. de la Combatte 8, 2802 Develier.

Projet: Construction d'un couvert entre les bâtiments N<sup>os</sup> 71 et 73, avec 5 puits de lumière (dim. 2m00 x 1m00), et fermeture verticale entre les bâtiments N<sup>os</sup> 69 et 71 (sud), sur les parcelles N<sup>os</sup> 1092 et 1920, surfaces 3691 et 4279 m<sup>2</sup>, sises à la Route de Delémont. Zone d'affectation: Activités AA.

Dimensions principales: Longueur 44m06, largeur 23m01, hauteur 6m10, hauteur totale 6m10.

Genre de construction: Matériaux: béton et ossature bois; façades: bardage bois ajouré, teinte naturelle; toiture: bois, fini étanchéité, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 8 janvier 2021.

Conseil communal.

### Fontenais

Requérant: Micaël Klopfenstein, Höheweg 72a, 3097 Liebefeld. Auteur du projet: Pawlik + Wiedmer GmbH, représentés par Wibois Sàrl, La Fonderie 4<sup>e</sup>, 2950 Courgenay.

Projet: Transformation et changement partiel d'affectation du bâtiment N° 436: création d'un appartement dans la grange, ouverture de 2 velux et de 4 fenêtres, pose d'un poêle et de panneaux solaires, terrasse non couverte + raccordement au collecteur communal d'eaux usées, sur les parcelles N°s 2888, 577, 311 et 541, surfaces 6558, 125010, 39623 et 15666 m<sup>2</sup>, sises à la Route de Fontenais. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Existantes; transformation: longueur 11m80, largeur 6m91, hauteur 6m00, hauteur totale 8m60.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois isolée; façades: lames bois, teinte brune (idem existant); toiture: tuiles TC, teinte rouge (idem existant).

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 14 janvier 2021.

Conseil communal.

### Haute-Ajoie / Chevenez

Requérant: Jean-Marc Laville, Coin des Moulins 49, 2906 Chevenez.

Projet: Démolition de la loge N° 226C et construction d'une nouvelle loge, sur la parcelle N° 636, surface 49 140 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Sous la Louvière. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 15m00, largeur 14m00, hauteur 4m50, hauteur totale 5m80.

Genre de construction: Matériaux: murs béton et ossature bois; façades: tôle, teinte brune; toiture: tôle, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 11 janvier 2021.

Conseil communal.

### Haute-Ajoie / Chevenez

Requérante: Commune mixte de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, CP 17, 2906 Chevenez.

Projet: Agrandissement du couvert à grill, pose d'un nouveau grill et réfection des aménagements existants, sur la parcelle N° 1134, surface 38690 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Grand-Bois. Zones d'affectation: Agricole, forêt.

Dimensions du couvert: Longueur 5m35, largeur 3m45, hauteur 2m60, hauteur totale 3m90.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois; toiture: tuiles, teinte brun-rouge.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 11 janvier 2021.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: M. et M<sup>me</sup> Riat Christophe et Chappuis Déborah, Domont 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: MRS Créhabitat SA, Rue de la Communance 26, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une villa familiale avec pergola, place couverte et garage; pose d'une pompe à chaleur air/eau extérieure et de panneaux solaires en toiture, sur la parcelle N° 1462, surface 572 m<sup>2</sup>, sise à la Rue de l'Abbaye. Zone d'affectation: Zone d'habitation HA.

Dimensions: Longueur 11m00, largeur 11m00, hauteur 5m83, hauteur totale 7m38; pergola: longueur 7m50, largeur 7m50, hauteur 2m82; place couverte: longueur 4m60, largeur 3m70, hauteur 2m99; garage: longueur 8m40, largeur 3m70, hauteur 2m99.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton et brique; façades: isolation périphérique et crépi, couleurs blanc et gris; couverture: tuile, couleurs blanc et gris; chauffage par pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 15 février 2021 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 11 janvier 2021.

Conseil communal.

**Mervelier**

Requérant: Fabien Marquis, Route de la Scheulte 25, 2827 Mervelier.

Projet: Transformation et changement partiels d'affectation du bâtiment N° 27: transformations et isolation int. et charpente, remplacement fenêtres existantes, percement d'une ouverture et de velux, locaux bricolage, modification façade ouest selon dossier, pose de panneaux solaires en toiture et d'un poêle, escalier ext. accès étage + aménagement terrasse non couverte et stationnement, mur soutènement + construction d'un bûcher, sur la parcelle N° 140, surface 765 m<sup>2</sup>, sise à la Route de la Scheulte. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 9m91, largeur 11m32, hauteur 5m78, hauteur totale 10m50; bûcher: longueur 7m00, largeur 1m50, hauteur 2m00, hauteur totale 2m50.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie et ossature bois / bûcher: fondations B.A. et ossature bois; façades: bardage bois teinte naturelle et crépi teinte blanche et socle bleu (idem existant) / bûcher: bardage bois teinte naturelle; toiture: bâtiment et bûcher: tuiles teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 février 2021 au secrétariat communal de Mervelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 7 janvier 2021.

Conseil communal.

**Le Noirmont**

Requérant: Florence Erard, Rue des Finages 13, 2340 Le Noirmont.

Projet: Agrandissement du bâtiment N° 13 pour chambre avec pose d'un poêle, espace spa et balcon + pose d'un jacuzzi et de panneaux solaires en toiture, sur la parcelle 2044, surface 1100 m<sup>2</sup>, sise à la Rue des Finages. Zone d'affectation: Habitation HAh. Plan spécial: La Fin des Esserts.

Dimensions agrandissement: Longueur 19m20, largeur 7m00, hauteur 5m72, hauteur totale 7m36; balcon: longueur 19m20, largeur 4m40, hauteur 3m86, hauteur totale 3m86; jacuzzi: longueur 6m40, largeur 3m27, hauteur 1m40, hauteur totale 1m40.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois isolée et B.A. (balcon); façades: bardage bois, teinte grise; toiture: tuiles, teinte anthracite, et panneaux photovoltaïques, teinte noire.

Dérogation requise: Article 16 ch. c. Plan spécial: La Fin des Esserts (longueur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement

du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 13 janvier 2021.

Conseil communal.

**Val Terbi / Vicques**

Requérant: Cédric Respinguet, Rue du Boutchu 9, 2824 Vicques. Auteur du projet: BIMProcess.ch Sàrl, Rue du 23-Juin 20, 2822 Courroux.

Projet: Rénovation du bâtiment N° 7: remplacement de toutes les fenêtres et de tous les volets, de la chaudière mazout par une PAC ext., des tuiles pan sud, et assainissement des salles de bains et de la cuisine, sur la parcelle N° 695, surface 1709 m<sup>2</sup>, sise à la Rue du Boutchu. Zone d'affectation: Centre CAB.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Matériaux: existant inchangé; façades: existant inchangé / volets, teinte brune; toiture: tuiles, teinte idem existante (brun clair).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 7 janvier 2021.

Conseil communal.

**Val Terbi / Vicques**

Requérant: Martial Chételat, Impasse des Chênes 5, 2824 Vicques.

Projet: Pose d'une paroi « brise-vue » et construction d'un mur de soutènement (alignement au mur actuel), sur la parcelle N° 3347, surface 814 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Impasse des Chênes. Zone d'affectation: HAF. Plan spécial: Pesse sur la Fenatte.

Dimensions paroi: Longueur 10m50, largeur 0m013, hauteur 2m60, hauteur totale 2m60; mur soutènement: longueur 24m00, hauteur 0m00, hauteur totale 2m90.

Genre de construction: Matériaux: béton, piliers métalliques, tôle et treillis.

Dérogations requises: Article 9 (PS Pesse sur la Fenatte), article 73 LiCC (hauteur paroi).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 7 janvier 2021.

Conseil communal.

## Val Terbi/Corban

Requérant: Andreas Nyfeler, Le Grand Chenal 5, 2826 Corban. Auteur du projet: Inter-Espace SA, Quartier de la Verrerie 59, 2740 Moutier.

Projet: Démolition partielle du bâtiment N° 5 (rural, grange) et reconstruction des façades nord et est de la partie habitation + construction d'un nouveau rural avec stabulation libre pour génisses, boxes à chevaux et hangar polyvalent pour machines agricoles, avec fumière et SRPA, sur la parcelle N° 1309, surface 333900 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Le Grand Chenal. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions hangar: Longueur 36m40, largeur 8m60, hauteur 4m04, hauteur totale 6m00; habitation: longueur 13m70, largeur 12m50, hauteur et hauteur totale existantes; SRPA: longueur 11m80, largeur 5m00, hauteur 1m90, hauteur totale 1m90; fumière: longueur 8m53, largeur 8m20, hauteur 1m60, hauteur totale 1m60.

Genre de construction: Matériaux rural et habitation: murs B.A. et ossature bois; façades rural: bardage bois, teinte naturelle / habitation: bardage bois, teinte naturelle, et crépi, teinte idem existant; toiture rural: tôle isolée, teinte RAL 8019 (brun gris) / habitation: tuiles, teinte idem existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2021 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 7 janvier 2021.

Conseil communal.

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire secondaire de Val Terbi, un poste de

#### Directeur-trice secondaire

**Mission:** Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

**Taux d'activité:** 15 leçons. La personne engagée devra au minimum enseigner 4 leçons.

**Profil:** Master HEP. Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Formation pour directeur-trice d'institution de formation (devra être acquise en cours d'emploi).

**Fonction de référence et classe de traitement:** Directeur-trice d'école II / Classe 20.

**Lieu de travail:** Ecole secondaire de Vicques.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2021.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du président de la commission d'école, M. Laurent Steulet, au 079 505 77 37.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile). La lettre de motivation précisera clairement le ou les postes souhaités.

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », au Président de la Commission d'école, M. Laurent Steulet, Route de Rochefort 9, 2824 Vicques, **jusqu'au 31 janvier 2021**.

#### Commune mixte de Develier

La Commune mixte de Develier, 1400 habitants, possède son propre réseau de distribution électrique avec 13 stations transformatrices, 46 buffets de distribution, 70 km de câble, 774 clients raccordés, une centrale photovoltaïque et un éclairage public LED intelligent.

En prévision du départ en retraite du titulaire, nous recherchons un

#### électricien – gestionnaire du réseau électrique (h/f)

motivé et responsable afin de nous permettre d'évoluer dans un marché compétitif et d'anticiper les défis de demain dans le cadre des nouvelles stratégies énergétiques.

**Vos principales activités:** Travail dans le domaine basse tension et éclairage public du réseau local. Collaboration avec les autres services communaux (travaux publics et service des eaux).

**Votre profil:** CFC dans la branche de l'électricité, une maîtrise fédérale est souhaitable. Habiter la commune ou à proximité.

**Nous vous offrons:** Un travail varié et intéressant au sein d'une petite équipe. Possibilités de formation.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2021 ou à convenir.

Les candidatures avec la documentation usuelle sont à adresser au Conseil communal de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, avec la mention « Postulation électricien », **jusqu'au 29 janvier 2021**.

Le détail du cahier des charges est consultable sur le site du Service électrique de Develier: [sed.develier.ch/emploi](http://sed.develier.ch/emploi).

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'Administration communale de Develier au 032 422 15 15 ou à [sed@develier.ch](mailto:sed@develier.ch).

Conseil communal.

## Divers

#### Avis de mise à ban

La parcelle N° 657 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.00 au plus.

Porrentruy, le 15 septembre 2020.

Le Juge civil: Yannick Jubin.

Syndicat d'améliorations foncières de Grandfontaine

### **Avis de dépôt public**

Conformément à l'art. 102 de la Loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 (LAS RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Grandfontaine, en accord avec le Service de l'économie rurale, dépose publiquement le dossier de répartition des frais comprenant:

1. Règlement de la répartition des frais
2. Décompte provisoire et tableaux de la répartition des frais

**Lieu de dépôt:** Bureau communal de Grandfontaine (pendant les heures d'ouverture).

**Durée de dépôt:** du vendredi 15 janvier 2021 au mercredi 3 février 2021.

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, **jusqu'au 3 février 2021** inclusivement, au Bureau communal de Grandfontaine.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Une information sur le dépôt public du dossier de répartition des frais sera donnée lors de l'assemblée du SAF le jeudi 21 janvier 2021, à 20h00, au bâtiment scolaire de Grandfontaine.

Syndicat d'améliorations foncières de Grandfontaine.

---

Syndicat intercommunal de la zone d'activités microrégionale de la Haute-Sorne

### **Approbation de plans et de prescriptions**

Le Département de l'Environnement et de l'Équipement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 14 décembre 2020, les plans suivants:

- Plan directeur régional localisé «ZAIC – ZAM»  
à Glovelier – Schéma directeur et fiches thématiques

Il peut être consulté au secrétariat des communes de Boécourt, Haute-Sorne et Saulcy.

Bassecourt, le 11 janvier 2021.

---